

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > CAP - Accompagnant éducatif petite enfance

CAP - Accompagnant éducatif petite enfance

Code de la fiche :
RNCP38565

Etat :
Active

 Télécharger la fiche

 Aide en ligne

 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
	Code(s) NSF	332 : Travail social
	Formacode(s)	44041 : Petite enfance
	Date de début des parcours certifiants	01-01-2024
	Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2028

- Certificateur(s)
- Résumé de la certification
- Blocs de compétences
- Secteur d'activité et type d'emploi
- Voie d'accès
- Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations
- Base légale
- Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012	-	

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Activités visées :

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

Les tâches principales sont :

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil

Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant

Inscrire son action dans le réseau relations enfant - parents - professionnels

- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel :

En école maternelle :

- Assistance pédagogique au personnel enseignant
- Activités de remise en état des matériels et des locaux

En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM) :

- Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique

A son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :

- Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
- Sécurisation des espaces de vie de l'enfant
- Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaboration des repas

Compétences attestées :

Accompagner le développement du jeune enfant

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

Adopter une posture professionnelle adaptée

Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

Exercer son activité en accueil collectif

Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

Exercer son activité en accueil individuel

Organiser son action
Négocier le cadre de l'accueil
Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
Elaborer des repas

Français

Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu
Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer
Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

Histoire-géographie-enseignement moral et civique

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser
S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie
Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme
Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement
Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République

Mathématiques et physique-chimie

Rechercher, extraire et organiser l'information
Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
Expérimenter, utiliser une simulation
Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Éducation physique et sportive

Développer sa motricité
S'organiser pour apprendre et s'entraîner
Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
Construire durablement sa santé
Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Prévention, santé, environnement

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
Agir face à une situation d'urgence

Langue vivante étrangère (Bloc facultatif)

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

Comprendre la langue orale
Comprendre un document écrit
S'exprimer à l'écrit
S'exprimer à l'oral en continu
Interagir à l'oral

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)

Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
Consolider une proposition
Présenter graphiquement ou en volume une intention
Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Mobilité (Bloc facultatif)

Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
 Caractériser le contexte professionnel étranger
 Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
 Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
 Se repérer dans un nouvel environnement
 Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte Adopter une posture professionnelle adaptée Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant	Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF) Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel oral

RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil collectif

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle	Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF) Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel écrit

RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Organiser son action Négocier le cadre de l'accueil Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant Elaborer des repas	Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF) Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel pratique et oral

RNCP38565BC04 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Français Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier Histoire-géographie-enseignement moral et civique Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral

RNCP38565BC05 - Mathématiques et physique-chimie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité Expérimenter, utiliser une simulation Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés	Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF) Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel, écrit

RNCP38565BC06 - Éducation physique et sportive

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Développer sa motricité S'organiser pour apprendre et s'entraîner Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter Construire durablement sa santé Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF) Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel

RNCP38565BC07 - Prévention-santé-environnement

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté Agir face à une situation d'urgence	Scolaires (établissement public et privé sous contrat), apprentis (CFA habilité ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) et formation professionnelle continue (établissement public au CCF intégral) : Contrôle en Cours de Formation (CCF) Scolaires (établissement privé hors contrat), apprentis (CFA non habilité), formation professionnelle continue (établissement non habilité CCF), enseignement à distance, candidat individuel : Ponctuel, écrit

RNCP38565BC08 - Langue vivante (bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : S'exprimer à l'oral en continu Interagir à l'oral Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel oral Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel oral

RNCP38565BC09 - Mobilité (bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger Caractériser le contexte professionnel étranger Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France Se repérer dans un nouvel environnement	Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel oral

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil	

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

« Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes ».

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Type d'emplois accessibles :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Assistant éducatif petite enfance
Adjoint/agent d'animation

Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :

Auxiliaire petite enfance
Agent social
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Assistant éducatif petite enfance

Domicile :

Garde d'enfant à domicile
Assistant maternel
Employé à domicile
Employé familial auprès d'enfant

Code(s) ROME :

K1303 - Assistance auprès d'enfants

Références juridiques des réglementations d'activité :

sous réserve de l'application de l'article L.133-6 du Code de l'action sociale et des familles

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-
Par candidature individuelle	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	
Par expérience	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant	<u>RNCP35506 - TP - Assistant de vie aux familles</u>	RNCP35506BC02 - Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant	<u>RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles</u>	RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile
RNCP38565BC01 - Accompagner le développement du jeune enfant	<u>RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles</u>	RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile
RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil	<u>RNCP32369 - CPJEPS - Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - CPJEPS - Mention Animateur</u>	RNCP32369BC01 - Participer au projet et à la vie de la structure

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
collectif	<u>d'activités et de vie quotidienne</u>	ET RNCP32369BC02 - Animer les temps de vie quotidienne de groupes ET RNCP32369BC03 - Concevoir des activités en direction d'un groupe ET RNCP32369BC04 - Animer des activités
RNCP38565BC02 - Exercer son activité en accueil collectif ET RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel	<u>RNCP37715 - TP - Assistant de vie aux familles</u>	RNCP37715BC01 - Entretien du logement et le linge d'un particulier
RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel	<u>RNCP37568 - CS - Aide à domicile</u>	RNCP37568BC01 - Promotion de l'autonomie des personnes ET RNCP37568BC02 - Accompagnement des enfants de plus de 6 ans ET RNCP37568BC03 - Prestations de services
RNCP38565BC03 - Exercer son activité en accueil individuel	<u>RNCP38390 - CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural</u>	RNCP38390BC01 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ET RNCP38390BC02 - Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ET RNCP38390BC03 - Interagir avec son environnement social ET RNCP38390BC04 - Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement ET RNCP38390BC05 - Réaliser des interventions d'aide à la personne ET RNCP38390BC06 - Réaliser des activités de vente ET RNCP38390BC07 - Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP28048 - CAP - Accompagnant éducatif petite enfance</u>

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/11/2020	Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Date de publication de la fiche	22-01-2024
Date de début des parcours certifiants	01-01-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-12-2030

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE/Annexes_CAP_AEPE.pdf

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP28048</u>	CAP - Accompagnant éducatif petite enfance

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation